

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral des
finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Par courriel
zollveranlagung@bazd.admin.ch

Réf. : 23_COU_1250

Lausanne, le 6 mars 2024

Consultation concernant la modification de l'ordonnance du Département fédéral des finances régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités, d'une valeur minimale ou pour lesquels le montant de l'impôt est insignifiant

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de l'avoir invité à se prononcer dans le cadre de la consultation citée en titre. Après avoir sollicité la prise de position des milieux concernés, il a l'avantage de se prononcer comme suit.

En préambule, le Conseil d'Etat salue le fait que le Département fédéral des finances, en application de la motion 19.3975 de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) et pour répondre à l'initiative 18.300 du Canton de Saint-Gall («Ne pas subventionner le tourisme d'achat») ainsi qu'à l'initiative 18.316 du Canton de Thurgovie («Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat»), soit entré en matière sur le principe de l'atténuation de l'inégalité fiscale entre la consommation en Suisse et à l'étranger. Il considère qu'une réduction générale de la franchise-valeur de 300 à 150 francs par personne est un premier pas dans la bonne direction pour lutter contre le tourisme d'achat.

Le commerce de détail suisse perd chaque année plus de 8,5 milliards de francs¹ en raison du tourisme d'achat. Le Canton de Vaud, en tant que canton frontalier, est particulièrement impacté par ce phénomène. La législation actuelle engendre une profonde inégalité fiscale entre la consommation en Suisse et les achats effectués à l'étranger. Les consommateurs qui se font rembourser la TVA étrangère bénéficient dès lors d'importants avantages fiscaux.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat doute de l'efficacité d'une telle mesure pour minimiser les incitations indésirables actuelles et ainsi freiner le tourisme d'achat.

¹ Source : *Swiss Retail Federation*

Il estime en effet qu'un tel abaissement de la franchise-valeur n'empêchera pas les consommateurs qui le souhaitent d'user de différents moyens pour continuer à faire des achats sans être soumis à l'impôt (par ex. se rendre à l'étranger plus souvent).

En outre, même si le projet prévoit une adaptation de l'application de dédouanement par voie numérique « QuickZoll », le Conseil d'Etat estime que l'abaissement de la franchise-valeur à 150 francs risque d'engendrer une surcharge administrative liée au dédouanement au guichet.

En conclusion, bien qu'il doute de l'efficacité du projet et relève qu'il risque d'engendrer une charge administrative accrue pour les douanes, le Conseil d'Etat le soutient. Il estime en effet qu'il s'agit d'un compromis acceptable face aux propositions de réduire la valeur-franchise de manière plus importante, voire de la supprimer totalement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, le Conseil d'Etat vaudois vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de ses sentiments respectueux.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER a.i.



François Vodoz

Annexe

- Tableau synoptique

Copies

- Office des affaires extérieures
- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Ann. 15 - Tableau synoptique des avis exprimés dans le cadre de la procédure de consultation relative à une modification de l'ordonnance du DFF régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités

Instances consultées	Résumé des arguments significatifs de l'instance consultée	Argument retenu ou non dans le projet de réponse pour le Conseil d'Etat
Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)	Le DITS n'étant pas concerné par la thématique soulevée, il renonce à se déterminer sur cet objet.	/
Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)	Le DEF n'a pas de remarque particulière à formuler en lien avec la consultation, la position du Chef de département sur la prise de position qui sera proposée au Conseil d'Etat restant réservée.	/
Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)	Le DJES n'a pas de remarque particulière à formuler en lien avec la consultation, la position du département sur la prise de position qui sera proposée au Conseil d'Etat restant réservée.	/
Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)	Le DSAS remercie le DEIEP pour la consultation et n'a pas de remarques particulières concernant le projet. La position politique de la Cheffe du Département demeure réservée.	/
Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)	N'a pas répondu à la consultation.	/
Département des finances et de l'agriculture (DFA)	Le DFA est sensible aux arguments développés au point 8.2 du rapport explicatif et doute fort de l'efficacité de la mesure proposée pour freiner le tourisme d'achat. Celle-ci risque d'avoir pour principal effet une charge administrative accrue pour les douanes.	Reprise dans le projet de réponse.
Union Démocratique du Centre (UDC Vaud)	N'a pas répondu à la consultation.	/
Les Verts-e-s vaudoise-e-s	N'a pas répondu à la consultation.	/
Ensemble à Gauche (EàG) et POP	N'a pas répondu à la consultation.	/

Les Libéraux-Radicaux Vaud (PLR VD)	Le PLR soutient le projet mis en consultation en mettant toutefois en garde contre la potentielle surcharge administrative pour l'Etat ainsi que pour les citoyens que ce projet pourrait engendrer.	Reprise dans le projet de réponse.
Parti Socialiste Vaudois (PSV)	Déployée de manière isolée, cette mesure perd en pertinence tant la question de la consommation en Suisse doit être abordée de manière globale. Pour le PSV, la modification proposée devrait être l'une des diverses solutions qui composeraient un vaste un plan d'action national visant à favoriser le commerce local et indépendant, à encourager la vente de produits régionaux s'agissant de l'alimentation, et à surveiller les marges des grands distributeurs.	Non reprise dans le projet de réponse : le Conseil d'Etat estime qu'il s'agit d'un compromis acceptable même s'il met en doute sa pleine efficacité pour lutter contre le tourisme d'achat et qu'il met en garde contre la potentielle surcharge administrative qu'il risque d'engendrer pour les douanes.
Parti vert'libéral vaudois	N'a pas répondu à la consultation.	/
Union des communes vaudoises (UCV)	L'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où les modifications législatives envisagées ne concernent pas directement les communes vaudoises.	/
Association des communes vaudoises (AdCV)	N'a pas répondu à la consultation.	/
Vaud Promotion	N'a pas répondu à la consultation.	/
Fédération romande des consommateurs (FRC)	N'a pas répondu à la consultation.	/
Caritas Vaud	N'a pas répondu à la consultation.	/
Centre social protestant (CSP)	N'a pas répondu à la consultation.	/
APRÉS-VD	APRÉS-VD n'a pas d'objection ni de commentaire à formuler en lien avec la consultation.	/
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)	La CVCI souscrit à ce projet d'abaissement de la franchise-valeur à 150.- par personne, qui représente un compromis acceptable face aux propositions de la réduire de manière plus importante voire de la supprimer totalement. Même si les conséquences sont difficiles à estimer, il est fort probable que cela débouche sur une surcharge administrative. Toutefois, celle-ci devrait être tempérée grâce à l'application « QuickZoll », qui permet un auto-dédouanement simple et qui sera encore perfectionnée ces prochaines années.	Reprise dans le projet de réponse.
Fédération vaudoise des	La FVE considère n'avoir pas de commentaire particulier à faire sur cet objet et	/

entrepreneurs (FVE)	renonce à vous soumettre une réponse.	
Centre Patronal (CP) Fédération Patronale Vaudoise (FPV)	La FPV estime que les effets de cette révision seraient limités voire nuls sur le tourisme d'achat. Baisser la franchise d'imposition ne dissuadera pas les personnes domiciliées en Suisse de faire leurs achats dans les pays voisins et ne permettra donc pas d'atteindre le but recherché. De plus, il faut s'attendre à des surcharges de travail administratif lié au dédouanement au guichet ainsi qu'à des perturbations de la circulation aux points de passage frontaliers, parce que la baisse de la franchise de 300.- à 150.- CHF devrait doubler le nombre de déclarations (selon l'Étude sur le tourisme d'achat en Suisse 2022/2023 de l'Université de Saint-Gall). La FPV rejette donc le projet.	Partiellement reprise : le Conseil d'Etat estime qu'il s'agit d'un compromis acceptable même s'il met en doute sa pleine efficacité pour lutter contre le tourisme d'achat et qu'il met en garde contre la potentielle surcharge administrative qu'il risque d'engendrer pour les douanes. /
Fédération vaudoise du commerce de détail (FevCom)	N'a pas répondu à la consultation.	
Trade Club Vaud	Le Trade Club Vaud soutient la modification d'ordonnance soumise à consultation.	Reprise dans le projet de réponse.
Promotion des métiers de la terre - Prométerre	Prométerre soutient avec conviction la modification de l'ordonnance régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités.	Partiellement reprise : le Conseil d'Etat estime qu'il s'agit d'un compromis acceptable même s'il met en doute sa pleine efficacité pour lutter contre le tourisme d'achat et qu'il met en garde contre la potentielle surcharge administrative qu'il risque d'engendrer pour les douanes. /
Office des vins vaudois	N'a pas répondu à la consultation.	
Association Vaud Oenotourisme	N'a pas répondu à la consultation.	